



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Aux contribuables de la municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT 01-2022, RELATIF A L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET A L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2021.

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance du 7 février 2022 le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 01-2022 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 et abrogeant le règlement numéro 01-2021.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Donné à Saint-Gilbert ce 24 février 2022.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier